



Planification de la naissance de votre premier enfant

Vous vous préparez à accueillir votre premier enfant dans la famille

Mise en situation :

En tant que nouveaux parents, mon partenaire et moi voulions nous assurer que notre famille serait protégée financièrement si quelque chose devait arriver à l'un d'entre nous. Nous voulions pouvoir conserver notre mode de vie actuel et soutenir pleinement notre enfant dans tout ce dont il pourrait avoir besoin.

Résultat :

Mon partenaire et moi avons tous deux souscrit une assurance vie facultative, une assurance vie du conjoint et une assurance vie des enfants, dans le cadre de nos régimes d'assurance collective. Nous avons tous deux souscrit une assurance vie de manière à nous assurer d'avoir une assurance suffisante pour couvrir le paiement de l'hypothèque, mettre de l'argent de côté pour les études de nos enfants et disposer d'un peu d'argent pour subvenir aux besoins de la famille. En souscrivant une assurance maladies graves, nous nous assurons que si l'un d'entre nous tombe gravement malade, nous disposerons d'une somme forfaitaire qui nous aidera à couvrir certaines de nos dépenses en cas d'incapacité à travailler.

Cette page présente un exemple d'événement marquant, destiné à vous mettre en contexte et à nourrir votre réflexion sur l'ajout d'une assurance à votre portefeuille. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une recommandation. Nous vous conseillons de toujours demander l'avis d'un conseiller en assurance autorisé avant de prendre d'importantes décisions en matière d'assurance. Les produits sont offerts en fonction de la disponibilité des régimes, les demandes sont soumises à examen et les demandes de règlement sont traitées sous réserve d'approbation et ne sont pas garanties.

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.